

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 42/8

DISON

Bassin de la VESDRE

Unités 4B- 4B1 : Vallée du ruisseau de Villers (BV 565)

BV 565: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LA HELLE AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN (GILEPPE EXCLUE)

PIP de l'amont de la vallée du ruisseau de Villers (se prolonge dans Limbourg et sur 43/5)

Étendre le PIP existant limité actuellement essentiellement au fond de la vallée et à ses versants boisés pour qu'il remonte sur le versant jusqu'aux **PV 1 et 17-18** (situés sur la carte 43/5).

Cette vallée aux versants abrupts boisés constitue un élément très important dans le paysage que se partagent les communes de Dison et Limbourg. Mais le paysage harmonieux englobe également la zone agricole joliment vallonnée qui remonte jusqu'au village d'Andrimont.

Il est vrai qu'au plus la vallée s'encaisse dans le plateau, au moins on en voit le fond depuis les hauteurs d'Andrimont et de Bilstain. Par contre cette vallée encaissée et boisée constitue un élément essentiel dans le paysage qu'on découvre à partir des LV dominantes situées sur le versant sud de la Vesdre comme à Halloux (**LV 16- carte 43/5**)

PV 1 (WP 81) : Au dessus des boisements qui tapissent le versant de la vallée, on aperçoit le village de Bilstain



PV 17 (WP 82) carte 43/5



PV 18 (WP 83) carte 43 /5**LV 16** (WP 281) carte 43/5

Unité 4 U : Vallée de la Vesdre (BV 566)

BV 566 : BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP du versant Nord de la Vesdre au sud d'Andrimont. (se prolonge sur la carte 43/5)

Maintenir et agrandir le PIP existant sur les boisements qui tapissent le versant nord de la Vesdre.

Ces boisements, de même que la zone agricole qui remonte jusqu'au village d'Andrimont ont une importance considérable dans le très bel ensemble paysager que l'on peut apprécier notamment depuis le fond de la vallée ou du versant opposé appartenant à la commune de Verviers (**PVR 3- carte 42/8**) et (**PV 52, 19 carte 43/5**).

Le PIP devrait également être étendu jusqu'au village d'Andrimont et notamment jusqu'à son **PVR 2** qui offre une très jolie vue sur la vallée de la Vesdre au sud du village

PVR 2**Inscrire un PVR avec zone non aedificandi.**

WP 449

Ce PV de la Cité Pré Maguin d'Andrimont est situé en ZACC. Il offre une des dernières vues dominantes sur la vallée de la Vesdre. La vue très longue porte jusqu'aux Hautes-Fagnes. Le PIP proposé remonte jusqu'à ce PV.

Sur le versant opposé de la Vesdre, on voit la zone industrielle de Stembert

**PVR 3**

WP 419

Vue sur Renoupré au pied du versant boisé de la Vesdre. Cette partie du versant devrait également être inscrite en PIP

(



PV 52 (WP 414-carte 43/5) Vue sur le versant boisé de la Vesdre surmonté par la zone agricole qui remonte jusqu'au village d'Andrimont dont on voit bien l'église et le château d'eau



PV 19 (WP 413-carte 43/5) Très beau découpage de la zone agricole par des haies au sud de Andrimont.



Unité 4V1 : Aval de la vallée du ruisseau de Dison (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

LV 4
WP 441

LV d'intérêt communal.

La rue située sous l'athénée royal offre une vue ouverte et longue qui porte à la fois sur les hauteurs de Bôtister et du versant opposé de la Vesdre. Cette LV risque de disparaître étant donné que la prairie et les boisements du versant sont inscrits en zone d'habitat jusqu'à l'autoroute.



Unité 4V3 : Vallée du ruisseau de Dison (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PV 5
WP 105

PV d'intérêt communal situé en limite communale.

Jolie vue dominante vers Mont et Andrimont qui s'étirent sur les lignes de crête opposées. On repère facilement le château d'eau d'Andrimont. Le paysage à l'est du chemin appartient à la commune de Dison. Il est inscrit en zone agricole et en zone de haies remarquables, ce qui garantit d'une certaine manière, les vues vers ce paysage. À l'ouest du chemin, on se trouve en zone d'aménagement différé à caractère industriel et en zone d'habitat à caractère rural.



PV 6
WP 104

PV d'intérêt communal. Cette jolie vue permet de découvrir le versant opposé de la vallée du ruisseau de Dison. On repère ainsi l'église de Mont sur la première ligne de crête, et sur la suivante, le château et l'église d'Andrimont. Il est à noter que la zone agricole bocagère située en contrebas de Mont fait partie d'une vaste ZACC. Elle pourrait donc avec le temps, être entièrement urbanisée.



Unité 4V4 : Vallée du ruisseau des Prés du Mont (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP de la vallée du ruisseau des Prés du Mont

Inscrire un nouveau PIP sur la jolie petite vallée du ruisseau des Prés du Mont. Cette petite vallée qui sépare Andrimont de Mont, constitue un paysage très joliment vallonné, avec une vallée en grande partie sèche, traversée et longée par un chemin de Grande Randonnée. En amont de la vallée, se trouve un SGIB, la Grotte Bébronne ou Trou du Trôkai.

PVR 7
WP 444

Inscrire un PVR sur la partie haute du sentier qui longe l'école de Mont. On jouit d'une très belle longue vue qui domine la partie basse de la vallée du ruisseau des Prés du Mont. On découvre ainsi En Matacour et l'habitat récent de Bôtister. En arrière-plan, la vue porte sur le versant opposé de la Vesdre.



PV 8
WP 445

PV d'intérêt communal

Ce PV situé sur le GR illustre la qualité du paysage que constitue la vallée du ruisseau des Prés du Mont qui serpente joliment en s'encaissant progressivement dans le plateau. Le paysage, tout en ondulations, avec les versants herbagers ornés de haies et arbres isolés est particulièrement attrayant et reposant et mériterait une protection. En amont de la vallée, se trouve un chantoire dans lequel le ruisseau s'engouffre pour poursuivre son tracé sous terre. La vallée est donc sèche sur une grande partie de son tracé.



LV 9
WP 446

LV d'intérêt local.

Jolies vues sur le village de Mont qui domine la vallée du ruisseau des Prés du Mont



LV 10
WP 447

LV d'intérêt communal.

Située à l'extrémité de la zone industrielle, cette LV offre de jolies vues dominantes qui permettent de découvrir partiellement l'amont de la vallée du ruisseau des Prés du Mont, le village d'Andrimont étiré sur la crête opposée et au sud, une partie du versant sud de la vallée de la Vesdre avec les Hautes-Fagnes à l'horizon.



LV 11
WP 448

LV d'intérêt communal.

Le chemin de Grande Randonnée offre ici une découverte de l'autre versant de la vallée du ruisseau des Prés du Mont. On retrouve l'école et l'église de Mont-Dison, l'église de Petit-Rechain, et la cité du Husquet. Au nord, la route Charlemagne marque l'horizon.



PV 12
WP 577**PV d'intérêt communal**

Nous n'avons pas retenu ce PV situé près du pylône à haute tension implanté sur la crête de Brossi car il ne se trouve pas sur un sentier public.

Il pourrait l'être si la commune avait la volonté d'en faire un PV et d'y aménager un accès public.

Il offre une vue dominante ouverte et longue sur le centre de Verviers, vers Heusy, la vallée de la Vesdre du côté d'Ensival... avec les Fagnes comme horizon.

On repère dans le paysage plusieurs constructions comme la maison de retraite du Châtelet, l'ancien Home, la maison Couquemont, le Hall omnisports.



HERVE

Bassin de la VESDRE

Unité 4 E: Vallée du ruisseau du Hac(BV 568)

PIP de Les Bruyères (se prolonge sur la carte 42/7)

Inscrire un nouveau PIP. Ce PIP correspond à un paysage choisi de la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie. Il fait partie de l'Aire paysagère des Campagnes Périurbaines de Liège et de Verviers décrite dans cet Atlas.

Il englobe le versant sud de la vallée de la Magne dans sa partie amont. Cette partie du versant entaillée par plusieurs ruisseaux qui alimentent La Magne constitue encore un paysage verdoyant qu'on découvre dans son ensemble du PV situé à côté de l'église de José.

Il englobe le hameau "Les Bruyères" qui s'urbanise progressivement.

C'est un des endroits typiques, sans doute le mieux préservé de la Commune de Herve avec des chemins étroits, des prairies bordées de haies, quelques vergers. L'atmosphère est un peu enchanteresse, reposante. C'est très agréable de s'y promener. La Ferme du Vieux Moulin, dernière ferme à produire du fromage de Herve au lait cru, se trouve en limite du PIP.

PVR 13

WP 565

Inscrire un PVR

Ce point de vue, proche du château de Biomont, offre une vue particulière qui justifie son inscription comme PVR. Il permet de découvrir le village de "Les Bruyères" enchâssé dans ses frondaisons, une vue partielle sur la ville de Herve, le viaduc autoroutier qui, par la force de l'habitude, s'est intégré au paysage et le lointain terril de Retinne qui rappelle que la région, au-delà de son caractère agricole, a aussi été une zone d'exploitation minière de grande importance jusqu'il y a quelques décennies à peine.





D'autres PV, situés plus en hauteur sur la ligne de crête qui limite le PIP au sud, ont également été relevés et offrent d'autres vues dominantes vers Herve, l'autoroute, le terril, Les Bruyères ...

PV 14 (WP 566)



PV 15 (WP 99)



De l'autre côté de la vallée un PV a été localisé à côté de la dernière ferme qui produit du fromage de Herve au Lait Cru. Elle se situe à la limite du PIP.

PV 16
WP 567

Ce PV s'ouvre sur une partie du fond de la vallée du ruisseau du Hac. On découvre ainsi le cours d'eau qui ondule naturellement au sein des prairies. Cette zone se trouve à l'arrière d'une ancienne ferme reconvertie en exploitation fromagère artisanale, dernier bastion du fromage de Herve au lait cru.



Unité 4 M2 : Amont de la Vallée du Bolla(BV 567)

PV 17
WP 568

PV d'intérêt communal.

Jolie vue dominante sur Grand-Rechain niché au fond de la vallée et du paysage encore largement bocager qui l'entoure.



PV 18
WP 100

PV d'intérêt communal.

Autre jolie vue dominante sur Grand-Rechain et son environnement paysager.



PV 19
WP 570

PV d'intérêt communal offrant une jolie vue sur le paysage entre Biomont et Xhendelesse dont l'église est un beau point de repère dans l'axe de la voirie. Au delà de la zone assez plane de la ligne de crête, la vue plonge, au nord ouest, vers la vallée de la Magne. Au sommet du versant opposé, le teruil de Retinne est bien présent.





PV 20
WP 569

PV d'intérêt communal.

Ce PV situé sur le Chemin de Nauzaury emprunté par le GR à la limite entre Pepinster et Herve, offre une belle découverte de la vallée du Bolla qui se trouve dans l'axe de la vue. Le clocher de l'église de Soiron attire le regard au creux du vallon.

Le PIP de Soiron devrait remonter sur le versant jusqu'à ce PV.



Unité 4 T : Vallée du ruisseau de Fiérain (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP de la vallée du ruisseau de Fiérain (se prolonge sur Verviers)

Inscrire en PIP le plateau de Tribomont en amont de la vallée du ruisseau de Fiérain qui se prolonge sur Grand-Rechain (**PV 107-109**).

Cette partie de la vallée est composée d'une jolie zone bocagère vallonnée qui attire le regard. Elle est traversée par un chemin qui suit la limite communale, offrant des vues de part et d'autre sur ce très bel ensemble paysager.

Elle est reprise en zone de haies remarquables dans la commune de Verviers mais pas dans celle de Herve où aucune zone n'est reprise en zone de haies remarquables.

PV 21 (WP 107)



PV 22 (WP 109) vers le sud



Vers le nord



PEPINSTER

Bassin de la VESDRE

Unités 4 M1-4 M2: Vallée du Bola (BV 567)

BV 567 : Bassin Versant de la Vesdre du Confluent avec la Hoëgne au Confluent avec le ruisseau des Chenals

PIP de Soiron (se prolonge sur la carte 42/7)

Étendre le PIP existant conformément aux propositions de l'étude du schéma de structure.
(Voir commentaire de la carte 42/7)

C'est sur cette carte que se situent Soiron et les PVR-LVR qui offrent des vues superbes sur ce village patrimonial reconnu comme un des plus beaux villages de Wallonie.

LVR 23 WP 49

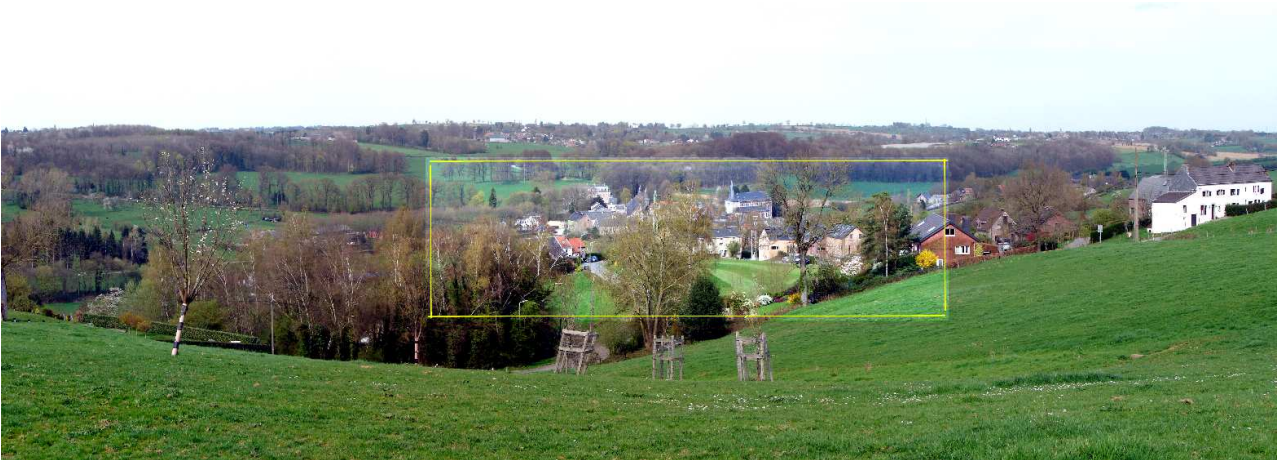
Inscrire une LVR avec zone non aedificandi le long de la route de Cornesse.

Cette voirie d'accès au village de Soiron offre de très jolies vues dominantes sur le centre ancien du village. Ces vues sont menacées car la zone d'habitat remonte sur les prairies jusqu'à cette route.

Un PV de l'inventaire paysager de l'asbl Pays de Herve-Futur est localisé à cet endroit. Il correspond également à un PVR du schéma de structure.

Nous proposons d'agrandir l'extension du PIP délimité dans le schéma de structure, sur les prairies qui se trouvent en contrebas de la LVR.

Idéalement, il faudrait pouvoir déplacer cette zone d'habitat.



PVR 24 WP 332

Inscrire un PVR. Ce petit sentier offre une très belle vue dominante sur le centre de Soiron niché au fond de la vallée qui lui sert d'écrin. Il apparaît particulièrement bien groupé.



LVR 25
WP 330

Inscrire une LVR. Cette vue déambulatoire offre une très belle découverte de la vallée du Bola et du village de Soiron, paysage très harmonieux. Sur la hauteur du versant opposé, on repère Xhendelesse tandis qu'à l'amont c'est Grand-Rechain qui apparaît.

Cette LVR se trouve à la limite de périmètre de RGBSR. Elle est reprise dans l'étude paysagère du Schéma de structure.



PV 26
WP 333

PV d'intérêt communal situé dans le PIP existant et en zone agricole, il offre une vue sur Soiron et la vallée du Bola découverts depuis le SO



LV 27
WP 329

LV d'intérêt communal.

Cette LV qui se prolonge sur la carte 42/7, offre une approche de Soiron par le fond de la vallée du Bola. On découvre ainsi très bien la plaine alluviale pâturée et le versant sud où l'habitat se développe progressivement. On constate l'importance des zones encore herbagères qui dominent le village



Unité 4Q : Vallée de la Vesdre en aval du confluent avec la Hoëgne (BV 567)

BV 567 : BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LA HOËGNE AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DU CHENALS

PIP de la vallée de la Vesdre en aval du confluent avec la Hoëgne

Étendre le PIP existant conformément aux extensions proposées dans l'étude du SSC sur la plaine alluviale et le versant nord abrupt qui complètent naturellement le PIP existant.

Sur la rive gauche de la Vesdre, en aval de Pepinster, la présence des châteaux Masure et Chalsèche et de leurs parcs, rend le paysage particulièrement attrayant. Plus en aval, la ferme Loubeau, les prairies et les éléments naturels qui occupent la plaine alluviale participent au charme particulier de la vallée. La petite vallée affluente du ruisseau de Pissard encadrée de prairies accentue encore le cadre paysager de cette très belle partie de la vallée de la Vesdre.

PV 28

WP 430

PV d'intérêt communal.

Ce PV offre une jolie vue dominante sur la vallée du ruisseau de Pissard et la vallée de la Vesdre où l'on peut voir la ferme du Louhau avec à l'arrière une partie du parc du château des Masures. De ce point de vue, on découvre les deux lobes boisés des méandres de la Vesdre qui animent le paysage.



LV 29

WP 429

LV d'intérêt communal

La rue Thibaumont offre dans sa partie haute, de superbes vues dominantes sur la vallée du ruisseau de Pissard et la vallée de la Vesdre en aval de Pepinster. On y découvre très bien le versant opposé de la Vesdre boisé et entaillé par les petits affluents de la Vesdre. Au sommet on repère l'ancien fort de Tancremont. Plus bas, dans la zone non boisée, on peut voir le château Chalsèche.

Il faut noter qu'une nouvelle construction vient d'être établie le long de la LV. Heureusement, le choix de l'emplacement et la réalisation d'une toiture plate ont permis de conserver l'ouverture de vue.





PV 30
WP 335

PV d'intérêt communal.

À l'extrémité de l'ancienne plaine de jeux de Cornesse, située en face du terrain de football, on jouit d'une belle vue dominante sur la vallée de la Vesdre au confluent avec la Hoëgne. On domine Pepinster et on découvre une partie de la fenêtre de Theux.



PV 31
WP 435

Vue sur la plaine alluviale de la Vesdre depuis le chemin qui mène au château Masure. Cette partie de la vallée a été ajoutée au PIP.



Porche d'entrée du parc du château

PV 32
WP 573

PV d'intérêt communal. Depuis l'ancien fort de Tancremont on jouit d'une vue dominante assez impressionnante. On découvre Cornesse et la vallée avec en arrière-plan la ligne de crête qui limite le bassin de la Vesdre marqué par les bâtiments industriels de la zone industrielle de Herve.



Unité 4 R : Vallées de la Vesdre et du ruisseau de la Saute (BV 587)

BV 567 : Bassin Versant de la Vesdre du Confluent avec la Hoëgne au Confluent avec le ruisseau des Chenals.

PIP de la Saute (se prolonge sur la carte 42/7)

Étendre le PIP existant, conformément à l'étude du SSC, sur la partie haute de la vallée qui se trouve dans l'aire paysagère des Vallonnements herbagers de la Vesdre et ses affluents.

Le PIP existant englobe essentiellement les versants boisés et la zone de prairies qui encadrent le très joli hameau de La Saute. Le chemin d'accès qui conduit à La Saute constitue une très belle ligne de vue d'où l'on découvre la zone rurale joliment vallonnée qui s'étend jusqu'à Croix Maga. C'est sur cette partie qu'est étendu le PIP.

Ce PIP constitue une zone paysagère rurale très harmonieuse avec une urbanisation très faible.

Unité 4S : Vallée du ruisseau du Grand Ri et ses affluents (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP de la vallée du Grand-Ry

Étendre le PIP existant conformément à l'extension proposée dans l'étude du SSC.

Cette vallée qui s'encaisse rapidement dans le versant de la Vesdre constitue un très bel ensemble paysager à protéger entre Cornesse et Wegnez.

Le paysage a conservé son caractère rural, il se compose de forêts, de terres agricoles et de quelques habitations. Il est traversé par des voiries étroites qui participent à certains endroits à la dynamique du paysage tout en permettant une belle découverte de ce paysage (**LV 36-37-38**) rural animé par son relief. Il se trouve en zone de haies remarquables.

LV 33

WP 36-37-38

LV d'intérêt communal.

Cette LV offre une belle découverte du paysage mouvementé de la vallée du Grand-Ry inscrite en PIP

Point 33



Point 34**Point 35****LVR 36**
(WP 39)**Inscrire une LVR avec zone non aedificandi.**

Cette petite vallée affluente du Ruisseau du Grand-Ry, qu'on découvre depuis la rue Grande Fontaine et du chemin Bois Herman situé en contrebas, fait toujours partie du PIP de la vallée du Grand-Ry, ce qui se justifie entièrement. Le versant opposé tapissé de genets en fleurs constitue au printemps un point d'appel très étonnant.

Si la vallée en elle-même n'est pas menacée, la LVR et le paysage risquent de perdre en qualité si on implante de nouvelles constructions jusqu'au carrefour. La pente raide qui se trouve en bordure de la voirie et la présence du carrefour plaident pour l'inscription d'une zone non aedificandi devant la LVR.





PV 37
WP 40

PV d'intérêt communal illustrant le paysage de l'extension du PIP proposée au SSC, que nous considérons comme entièrement justifiée



LV 38
WP 34

LV d'intérêt communal.

Cette LV située à la sortie du village de Cornesse, offre une jolie vue sur un ancien verger et une très belle perspective vers la vallée de la Vesdre et la trouée de la vallée de la Hoëgne. Cette LV est menacée en partie par la présence de la zone d'habitat qui s'étend sur l'ancien verger



PV 39
WP 426

PV d'intérêt communal. À côté du cimetière de Wegnez subsiste une très belle ouverture de vue qui porte sur la vallée de la Vesdre à hauteur de Pepinster. On ne voit pas le fond de la vallée, mais bien les versants boisés qui bordent les vallées de la Vesdre et de la Hoëgne ainsi que les zones urbanisées sur les versants...

On jouit aussi d'une belle percée vers la fenêtre de Theux.



Unité 4 T : Vallée du ruisseau de Fiérain (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP de la vallée du ruisseau de Fiérain (se prolonge dans Verviers)

Agrandir le PIP existant conformément à la proposition de l'étude du schéma de structure. L'étendre jusqu'aux voiries qui permettent de découvrir la vallée qui s'encaisse progressivement, offrant ainsi des vues longues de part et d'autre.. (**PV 40, 41, 42, 43** pour Verviers),.

Cette zone englobe le fond de la vallée du ruisseau de Fiérain et ses quelques vallons adjacents. Elle se compose de prairies, taillis, friches, verger et quelques constructions. Des encaissements très vigoureux confèrent à la zone un paysage intéressant. Le domaine de Tribomont associé au site classé constitue avec ses allées d'arbres un élément important de ce paysage et lui apporte de la variété.

Cette zone est très importante à la fois pour sa richesse écologique et son esthétique paysagère.

PV 40
WP 114

PV d'intérêt communal. Ce PV du SSC de Verviers offre une vue sur une partie de la vallée du ruisseau de Fiérain qui fait partie du Site classé. Le PIP existant et le Site classé remontent jusqu'au PV.



PV 41
WP 118

PV d'intérêt communal. Jolie vue dominante permettant de découvrir par-dessus le fond de la vallée du ruisseau de Fiérain, le versant opposé appartenant à Wegnez. En arrière plan, on découvre le versant boisé de la Vesdre entaillé à Pepinster par la vallée de la Hoëgne qui arrive de Theux.



PV 42
WP 119

PV d'intérêt communal. Vue sur le fond et les versants de la vallée du ruisseau de Fiérain depuis le fond du cimetière de Lambermont ainsi que sur le versant opposé de la Vesdre avec la trouée vers Theux.

Le PIP existant englobe le versant de droite de la vallée et les boisements du bas du versant gauche. Le site classé englobe le bois du versant droit, et remonte sur le versant gauche jusqu'au cimetière. L'extension du PIP proposée remonte également jusqu'au cimetière en suivant la limite du site classé.



LV 43
WP 32

LV d'intérêt communal. Jolie vue sur l'extrémité sud du PIP de la vallée du ruisseau de Fiérain. Il englobe ici une belle zone bocagère qui subsiste entre Wegnez et la zone industrielle de Francomont. La partie située sur la commune de Verviers est inscrite en zone de haies remarquables.



LVR 44
WP 117

Inscrire une LVR le long du chemin du Fond de Fiérain emprunté par le GR. Très belles vues sur la vallée avec Lambermont sur le versant opposé. Cette LVR se trouve dans l'extension du PIP sur la partie haute du versant.



LV 45
WP 52 -116

LV d'intérêt communal. Cette partie de la rue Tribomont offre de belles vues sur le paysage rural de la vallée du ruisseau de Fiérain dont le PIP est agrandi jusqu'à cette LV. Depuis certains endroits, on découvre Lambermont sur le versant opposé de la vallée. La vue longue porte sur les hauteurs du versant opposé de la Vesdre et même jusqu'aux boisements des Hautes-Fagnes.



Point 46 (WP 116)



PV 47
WP 33

PV d'intérêt communal. De cette partie de la rue de Wegnez, on jouit d'une belle vue sur l'amont de la vallée du ruisseau de Fiérain. L'ancienne ferme sur la droite constitue un élément important de ce paysage qui fait partie de l'extension du PIP proposée.



PV 48
WP 422

PV d'intérêt communal.

Toujours située au sein de l'extension du PIP proposée, cette vue située sur un sentier, permet de découvrir le fond de la vallée de la Vesdre et son versant opposé que se partagent Verviers et Pepinster. Il est inscrit en PIP au plan de secteur et maintenu en PIP.

Le paysage est malheureusement perturbé par les bâtiments industriels situés à Francomont. Des plantations d'arbres près du bâtiment permettraient certainement de mieux les intégrer dans le paysage.



PV 49 (WP 423) Vers le nord-est, jolie vue vers le village et l'église de Lambermont.



LV 50
WP 425

LV d'intérêt communal.

Cette LV offre des vues très ouvertes qui permettent de découvrir le versant opposé de la vallée de la Vesdre que se partagent Verviers et Pepinster. Cette zone de Pepinster est presque entièrement boisée et fait partie du PIP du versant sud de la Vesdre en aval du Pont de la Raye qui se prolonge sur Verviers où il est détaillé.

Sur le versant, une nouvelle construction dénote dans le paysage par son volume beaucoup plus important que les habitations voisines. Cette remarque est également soulevée à propos de la vue que l'on a de cette habitation depuis le versant opposé de la vallée (**PV 68 de Verviers**).



PIP du versant nord de la Vesdre en aval d'Ensival

Inscrire en PIP les versants boisés pentus du versant nord qui encadrent la plaine alluviale de la Vesdre à Hodister et Massau conformément à la proposition de l'étude du schéma de structure. Ces versants boisés constituent des éléments essentiels dans le décor de la vallée de la Vesdre et sont donc très importants pour les habitants de Pepinster qui vivent au sein de cette vallée.



PIP du versant sud de la Vesdre en aval du Pont de la Raye (se prolonge sur Verviers)

Maintenir le PIP existant sur le versant sud de la Vesdre qui se prolonge dans la commune de Verviers en l'agrandissant un peu conformément à l'étude du SSC.

Il s'agit d'une zone très importante dans le paysage que l'on perçoit depuis le fond de la vallée, mais aussi depuis le versant opposé. Il est composé essentiellement d'un vaste massif boisé qui tapisse le versant. Il est interrompu par une zone bocagère descendant presque jusqu'à la Vesdre. Il se prolonge dans la commune de Pepinster. Le massif est surmonté par des zones agricoles qui offrent de jolies vues par dessus la lisière forestière.

Unité 5 A : Vallée de la Hoëgne au nord de Juslenville (BV 554)

BV 554 : BASSIN VERSANT DE LA HOËGNE Du CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (Vesdre et Wayai exclu)

PIP des versants de la Hoëgne

Maintenir le PIP existant conformément à l'étude du SSC sur les versants composés essentiellement de boisements. Ils encadrent la Hoëgne dans son tracé à travers la commune de Pepinster. Depuis le fond de la vallée, assez étroit et inscrit en zone urbanisable, on se rend compte de l'importance du maintien de ces versants boisés, multicolores en automne, qui constituent un décor appréciable pour les habitants de Pepinster. À certains endroits, sur les hauteurs, les boisements se mêlent à des zones de prairies comme c'est le cas à Sohan, à Bellevue ou dans la vallée du ruisseau de Chinhé. Ces zones apportent de la diversité dans le paysage qu'on découvre notamment depuis les hauteurs de Theux ou en parcourant les voiries existantes.

PV 51

Jolie vue sur la zone herbagère de la vallée du ruisseau de Chinhé

WP 440



LVR 52

WP 412

Inscrire une LVR à proximité du château de Sohan.

On découvre une très jolie vue vers Oneux.

On peut remarquer que deux nouveaux hangars agricoles ont été implantés à mi-versant en contrebas d'Oneux.

L'intégration dans le paysage est bien réussie.



THEUX

Unité 5 A : Vallée de la Hoëgne au nord de Juslenville (BV 554)

BV 554 : BASSIN VERSANT DE LA HOËGNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (Vesdre et Wayai exclu)

PIP du versant boisé de la Hoëgne à Juslenville (F au SSC)

Maintenir le PIP sur le versant boisé de la Hoëgne qui se prolonge à Pepinster.

Depuis le fond de la vallée, assez étroit et inscrit en zone d'habitat à caractère rural, on se rend compte de l'importance du maintien de ce versant boisé, multicolore à cette saison. La zone d'habitat qui occupe le fond de cette vallée se trouve en grande partie en zone d'aléa d'inondation. Il s'est urbanisé le long de la voirie, et le paysage ne reste ouvert qu'à proximité de la Forge et du manège Thiry. Cet ensemble paysager n'a rien d'exceptionnel, mais il fait partie du paysage découvert notamment depuis le versant E. de la vallée comme c'est le cas près du cimetière et l'ancienne ferme Belle-Vue.



PIP de Hé Naveau (G au SSC) et d'Oneux

Maintenir le PIP existant sur ce bois de versant conformément à l'étude du schéma de structure. Ces boisements participent à la qualité du paysage découvert depuis le versant opposé (PVR 1 de Tancremont) mais aussi du paysage qu'on découvre depuis Oneux comme l'illustre la vue ci-dessous que l'on découvre depuis le chemin des Trixhes d'Oneux.

Étendre le PIP sur les zones agricoles qui pénètrent dans le bois. Les découpes et ondulations qu'elles créent sont importantes dans le paysage.

Étendre le PIP sur le versant sud de la vallée du ruisseau de Sohan. Ce versant agricole tranche avec le versant boisé et constitue une très belle transition paysagère entre Oneux et Sohan. (LVR 52, PV 53-55-56,57). Cette vaste plage agricole qui se prolonge jusqu'aux limites de Juslenville est essentielle également dans le paysage que l'on découvre depuis les hauteurs du versant opposé de la vallée de la Hoëgne (PV de Pouillou-Fourneau WP 19). Ce paysage est à découvrir notamment en parcourant le GR.

Deux nouveaux hangars agricoles ont été construits au sein de la zone, mais tout a été fait pour les rendre les plus discrets possible. Il ne manque que quelques plantations.



PVR 52 (WP 412) :

nouveaux hangars



PV 53 (WP 409)



PV 54 (WP 409)



PV 55 (WP 410)



PV 56 (WP 411)- Un banc est installé à cet endroit.



Vue vers l'aval de la vallée du Ruisseau de Sohan.



Vue sur l'amont de la vallée



PV 57 (WP 439)



PIP TANCRÉMONT-Raborive-Rondehaye et Mont (Le PIP se prolonge sur les cartes 42/7-49/3-49/4)

Maintenir le PIP existant sur le magnifique paysage rural qui s'étale au sud de Tancremont en englobant Rondehaye, Rabôrive... Il peut s'apprécier des différentes voiries qui le parcourent et des points et lignes de vue répertoriés à Tancremont. **(LVR 14 carte 42/7 –PVR 58--PV 59).**
Étendre le PIP sur le paysage tout aussi harmonieux qui se prolonge presque jusqu'à Mont.

Unité 5 B : Vallée de la Hoëgne à Theux (BV 554)

BV 554 : BASSIN VERSANT DE LA HOËGNE Du CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (Vesdre et Wayai exclu)

PVR 58
WP 21-22

Inscrire un PVR conformément à l'étude du SSC.

Facilement accessible à pied, à vélo et en voiture, ce point de vue offre une magnifique vue sur les villages de Mont et de Juslenville-Petite.

Il s'agit d'une vue dégagée qui englobe une très grande partie du paysage de la vallée de la Hoëgne depuis les hauteurs de Spa jusqu'à Tancremont. Au plan moyen on découvre en partie le versant ouest de la Hoëgne tapissé de prairies et terres cultivées. La présence des nombreuses haies, bosquets et arbres isolés et le relief tout en ondulations, renforcé soit par un hameau, un village ou des éléments végétaux (bois, bosquets) confèrent à ce paysage une beauté et une harmonie d'ensemble à préserver.

Ce PV situé en ZACC d'intérêt paysager est menacé. Pour écarter cette menace et conserver cette magnifique vue, la partie de la ZACC qui se trouve à l'avant-plan devrait être inscrite en zone agricole lors de sa mise en œuvre.



PV 59
WP 20

PV d'intérêt communal. Cette autre vue illustre la qualité du paysage que constitue le versant ouest de la Hoëgne à Theux, marqué par les vallonnements successifs de ses petits affluents. Cette vue risque également de disparaître si on urbanise la ZACC d'intérêt paysager qui se trouve à l'avant-plan.



Unité 5C : Vallée du ruisseau du Pré l'Evêque (BV 554)

BV 554 : BASSIN VERSANT DE LA HOËGNE Du CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (Vesdre et Wayai exclu)

PIP de la vallée du ruisseau du Pré l'Evêque. (se prolonge sur la carte 49/4)

L'extension du PIP (hachures vertes) proposée dans l'étude du SSC sur la vallée du ruisseau du Pré l'Evêque entre Au Fays et Sassor se justifie certainement à l'échelon communal.

C'est une vallée ouverte qui s'enfonce progressivement vers Sassor. Ce paysage essentiellement agricole, n'est perturbé que par l'élevage intensif situé à l'entrée d'Au Fays. Quelques anciennes haies et arbres isolés, ainsi que la végétation du fond de la vallée, agrémentent ce paysage de liaison entre les deux villages et le hameau de Sur les Trixhes.

L'extension du PIP proposée dans l'étude du SSC, englobe l'ensemble du hameau de Sur les Trixhes. Nous le limitons à la partie située au nord de la ligne de crête.

PV 60 **PV d'intérêt communal.** À proximité d'Au Fays, à hauteur du banc installé en bord de route, on jouit d'une jolie vue vers l'étang situé dans la vallée. Malheureusement, l'endroit est perturbé par les odeurs provenant de l'élevage intensif installé à l'entrée du hameau

PIP de LABORU (H au SSC)°

Supprimer le PIP

À l'ouest de l'autoroute, le PIP correspond plus à une zone de protection ou de mise en valeur du château Simonis qui bizarrement ne se trouve pas au sein d'une zone de parc. À proximité, le parc et le château masqués par un mur de moellons et une haie dense ne se voient que très partiellement. C'est surtout à partir du hameau de Sur les Trixhes (**WP 6**) qu'on a une vue d'ensemble mais le château est en partie masqué par le château de Neufays.



Le PIP inscrit sur la partie située à l'est de l'autoroute, peut également être supprimé. Cette zone entourée de haies denses est occupée en partie par un vaste parking et un terrain de sport. Il n'y a aucun intérêt paysager.

Unité 5 E : Vallée de La Hoëgne à Polleur (BV 554)

PIP des Hés (I du SSC)

Le PIP se prolonge sur la carte 43/5)

Maintenir le PIP conformément à l'étude du SSC sur l'ensemble composé de diverses zones boisées et bocagères au nord de Polleur et **l'étendre** sur la zone herbagère jusqu'au chemin de Rostibouhaye.

Cette zone englobe deux petites vallées affluentes de la Hoëgne qui entaillent le versant nord de la vallée partagé entre bocage et boisements.

Peu de vues proches permettent d'apprécier cet ensemble paysager. Par contre, il fait partie du paysage que l'on peut apprécier depuis des PV dominants comme celui du viaduc de Polleur ou depuis le versant opposé et en particulier à hauteur du **PVR 2** de Bansions à Jalhay (carte 49/4).



Du viaduc de Polleur

Vue du **PVR 2** de Bansions à Jalhay**PVR 61**
WP 356**Inscrire un PVR.**

Depuis le chemin de Rostibouhaye on jouit d'une très belle ouverture de vue dominante sur le versant opposé de la vallée appartenant en partie à Jalhay. Le bocage qui subsiste sous les boisements est du plus bel effet. Cette ouverture de vue mérite d'être protégée. Elle se trouve en zone d'habitat. Il faut donc prévoir une zone non aedificandi.

Ce PV n'est pas repris dans l'étude du SSC.

Le PIP des Hés est agrandi sur le versant herbager jusqu'au chemin de Rostibouhaye.

PVR 61 du Chemin de Rostibouhaye 8

VERVIERS

La commune possède un schéma de structure (2010) et un PCDN (2011) dont les études paysagères ont servi de base à notre inventaire, de même que le dossier réalisé par l'asbl « Les Amis du Cossart ».

Nous avons fait le tour de presque tous les PV (125) qui avaient été relevés dans ces études.

Nous n'avons retenu que ceux qui étaient remarquables à l'échelle du plan de secteur, ceux qui nous permettaient d'illustrer les PIP ou ceux qui étaient menacés et qui méritaient une protection.

Notre travail s'est concentré sur les paysages qui entourent le centre ville de Verviers.

Bassin de la VESDRE

Unité 4 T : Vallée du ruisseau de Fiérain (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP de la vallée du ruisseau de Fiérain (se prolonge dans Pepinster)

Étendre le PIP existant pour qu'il englobe le plateau de Tribomont en amont de la vallée du ruisseau de Fiérain.

Cette partie de la vallée est composée d'une jolie zone bocagère vallonnée qui attire le regard. Elle est reprise en zone de haies remarquables et peut s'apprécier des voiries qui l'entourent comme l'illustrent les photos prises des **PV 62-63-64-65**.

Cette zone est reprise sur la carte paysage du PCDN, mais pas sur celle du SSC.

Agrandir également le PIP en aval jusqu'aux voiries qui permettent de découvrir la vallée qui s'encaisse progressivement, offrant ainsi des vues longues de part et d'autre de la vallée. (**PV 40, 41, 42, 43** pour Verviers)

Une partie de la vallée est classée comme site.

PVR 62
WP 113

Inscrire un PVR . Ce PV est repris comme remarquable au PCDN. Il offre une vue dominante sur le PIP de Tribomont et se prolonge sur le paysage appartenant à Grand-Rechain.

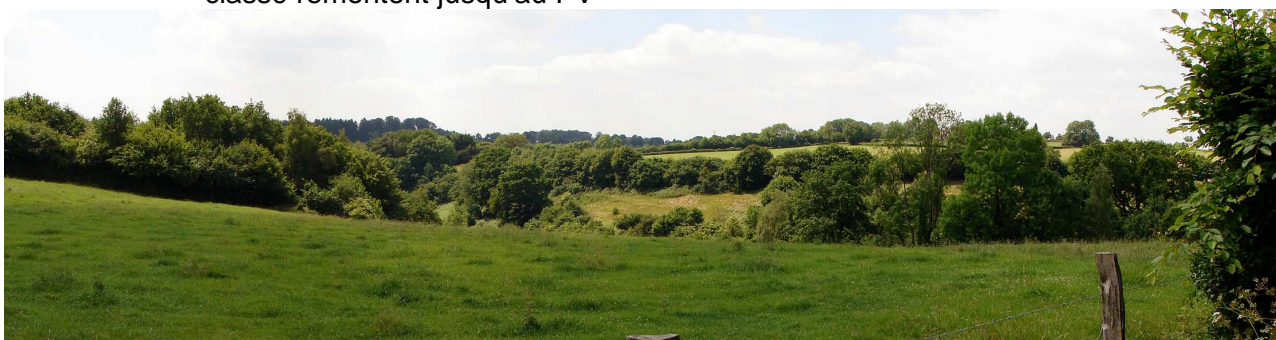


PV 63 (wp 108)- Sur l'amont du ruisseau de Fiérain



PV 64 (WP 110)**PV 65** (WP 111)**PV 66** (WP 112)**PV 40**
WP 114

PV d'intérêt communal. Ce PV du SSC offre une vue sur une partie de la vallée du ruisseau de Fiérain qui fait partie du Site classé. Le PIP existant et le Site classé remontent jusqu'au PV

**PV 41**
WP 118

PV d'intérêt communal. Jolie vue dominante permettant de découvrir par-dessus le fond de la vallée du ruisseau de Fiérain, le versant opposé appartenant à Wegnez. En arrière plan, on découvre le versant boisé de la Vesdre entaillé à Pepinster par la vallée de la Hoëgne qui arrive de Theux.



PV 42
WP 119

PV d'intérêt communal. Vue sur le fond et les versants de la vallée du ruisseau de Fiérain depuis le fond du cimetière de Lambermont ainsi que sur le versant opposé de la Vesdre avec la trouée vers Theux.

Le PIP existant englobe le versant de droite de la vallée et les boisements du bas du versant gauche. Le site classé englobe le bois du versant droit, et remonte sur le versant gauche jusqu'au cimetière. L'extension du PIP proposée remonte également jusqu'au cimetière en suivant la limite du site classé.



LV 43
WP 32

LV d'intérêt communal. Jolie vue sur l'extrémité sud du PIP de la vallée du ruisseau de Fiérain. Il englobe ici une belle zone bocagère qui subsiste entre Wegnez et la zone industrielle de Francomont. La partie située sur la commune de Verviers est inscrite en zone de haies remarquables.



PIP du versant sud de la Vesdre en aval du Pont de la Raye (se prolonge sur Pepinster)

Maintenir le PIP existant en l'agrandissant un peu conformément au PIP de la carte paysage du SSC.

Il s'agit d'une zone très importante dans le paysage que l'on perçoit depuis le fond de la vallée, mais aussi depuis le versant opposé. Il est composé essentiellement d'un vaste massif boisé qui tapisse le versant. Il est interrompu par une zone bocagère descendant presque jusqu'à la Vesdre (**PV 69**). Il se prolonge dans la commune de Pepinster. Le massif est surmonté par une zone agricole qui offre de jolies vues par dessus la lisière forestière (**PV 67**).

PV 67
WP 129

PV d'intérêt communal de Hameau du Bois

Vue dominante assez rare englobant une grande partie de Verviers avec le versant de Mont-Dison et Petit-Rechain à l'arrière et la Route Charlemagne (N3) à l'horizon.



PV 68
WP 130

Du même endroit quasiment, on découvre à l'ouest, une jolie vue vers le versant opposé de la Vesdre entre Ensival et Pepinster. On découvre Cornesse à l'extrême gauche, Wegnez au centre et une partie de Lambermont à la droite de la vallée en partie boisée du ruisseau de Fiérain.

Dans le paysage une nouvelle construction est vraiment mal intégrée. De couleur blanche et de volume imposant, elle attire beaucoup trop le regard dans le paysage que l'on peut apprécier des deux côtés de la vallée. Elle semble avoir été construite sur des remblais ce qui renforce encore sa hauteur par rapport au relief naturel.



PV 69
WP 128

PV d'intérêt communal

Jolie vue sur la vallée de la Vesdre en aval d'Ensival. On remarque les cheminées de la Station d'épuration. Le PV est situé sur une promenade balisée.



PV 70
WP 131

PV d'intérêt communal.

Par-dessus le bois de versant, on jouit d'une vue longue qui porte jusqu'à la ligne de crête de Battice. On repère, dépassant la ligne d'horizon, le terril du Hazard à Retinne. En direction de Verviers, la vue est en grande partie masquée par un ensemble de beaux chênes.



Unité 4 U : Vallée de la Vesdre à Verviers (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP de Thier de Hodimont

Inscrire un PIP sur les prairies agrémentées d'arbres isolés et de quelques haies témoignant du passé bocager de cette zone agricole. Ce paysage se trouve à l'avant-plan et au début du plan moyen de la **LVR 71**, garantissant ainsi son ouverture de vue.

Les cartes « paysage » du PCDN et du SSC ont délimité une zone d'intérêt paysager plus large qui intègre une partie du parc du château de Joncménil. Ce parc, entouré aujourd'hui de boisements ou de haies hautes qui limitent les vues et empêchent de découvrir le parc et le château, ne mérite pas de faire partie du PIP mais devrait être inscrit en zone de parc.

Le périmètre proposé est donc réduit. Il est également limité par les zones d'habitat déjà urbanisées qui n'offrent plus de vues sur le paysage.

Il ne conserve son intérêt qu'à la condition de maintenir l'ouverture de vue vers le paysage depuis la rue Thier de Hodimont et le début de l'Ancienne Voie de Liège.

LVR 71
WP 120

Inscrire une LVR avec zone non aedificandi.

Cette LV offre une vue très longue qui porte jusqu'aux Fagnes. Elle est intéressante car au début du plan moyen, subsiste une zone semi-bocagère qui agrmente le paysage en direction de Verviers dont on ne voit que la partie haute située sur le versant opposé de la Vesdre. On découvre aussi le beau versant sud de la Vesdre sur les hauteurs d'Ensival. Le PCDN a également repris ce point de vue comme remarquable.

Remarque : Nous proposons une LVR plutôt qu'un PVR car l'ouverture de vue ne se limite pas au **point 71**.

Il faut conserver l'ouverture de vue au carrefour et au début de l'Ancienne voie de Liège et maintenir des trouées le long du Thier de Hodimont



PVR 72
WP 121

Inscrire un PVR.

Une zone de repos a été aménagée à cet endroit qui surplombe l'autoroute. On jouit d'une très belle vue dominante qui englobe le centre de Verviers et une partie des versants de la Vesdre.

Le seul inconvénient est le bruit de l'autoroute. Ce PV est repris comme remarquable au PCDN.



LVR 73
WP 529

Inscrire une LVR rue Pierre David dans le tournant qui longe l'autoroute. De cette Corniche on jouit d'une vue englobant une grande partie du centre urbain de Verviers. Cette vue est reprise comme point de vue remarquable au PCDN. La vue est différente de celle du **PVR 72**.



Photo PCDN source AUPA

PV 74
WP 31

PV d'intérêt communal. Très jolie vue sur la petite rue Francomont, site classé avec plusieurs bâtiments classés.



LVR 75
WP 127

Inscrire une LVR avec zone non aedificandi.

Repris comme remarquable au PCDN, « *Ce point de vue montre l'urbanisation assez prononcée de la vallée encaissée de la Vesdre où apparaissent des éléments contrastants: maisons unifamiliales, églises, ferme isolée, bâtiments industriels* ». (Extrait du PCDN).

Plutôt qu'un PVR, nous proposons une LVR car la vue est linéaire et ne devrait pas être protégée qu'à un seul endroit.



PIP de la vallée du ruisseau de Préry à En Pied-Vache et Maison-Bois

Cette vaste unité paysagère qu'on découvre dans son ensemble à partir du versant opposé de la vallée, présente localement des aspects très différents selon qu'on se situe au sein des vallées encaissées du ruisseau de Préry et de son affluent ou sur le plateau agricole qui domine l'ensemble du paysage.

Le relief prononcé, le contraste et l'alternance entre zones semi-bocagères et zones plus boisées, la présence discrète d'un habitat très dispersé et parfaitement intégré dans le paysage, contribuent à la beauté et à la variété de ces vallées à découvrir par les divers chemins.

Sur le plateau dit « Haras et Maison Bois », on se trouve au sein d'un paysage très différent, très rural mais beaucoup plus ouvert depuis la disparition d'une bonne partie des haies. Il offre des vues longues qui portent bien au-delà des limites communales.

Agrandir le PIP Jusqu'à la **LVR 78** et au **PV 80**.

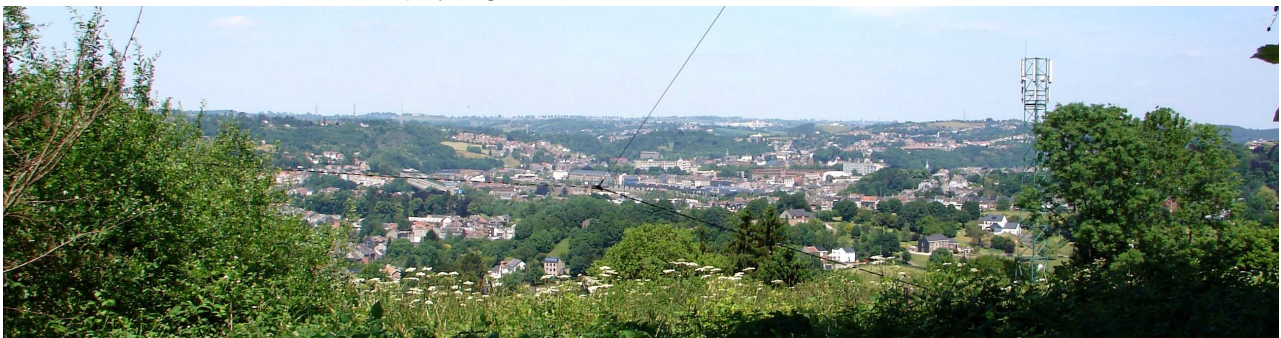
PV 76
WP 406

La rue Trou Brasy offre des vues sur la fin de la zone d'habitat et le début de la partie basse de la vallée du ruisseau de Préry inscrit en PIP.



PV 77
WP 408

Chemin du Trou du Renard 4 : Coté droit du chemin, percée vers Verviers. Côté gauche, vue sur le versant opposé de la Vesdre. La nouvelle construction blanche dénote dans le paysage.





LVR 78
WP 135

Inscrire une LVR le long de la drève de Maison Bois en face du centre sportif. Cette LV n'est relevée ni par le SSC, ni par le PCDN. Elle offre pourtant les vues les plus ouvertes et les plus longues depuis le plateau jusqu'à la frontière allemande qui borde Plombières et Kelmis. La vue est imprenable puisque située en zone agricole. Elle se trouve le long d'une voirie fréquentée qui conduit à la grosse ferme mais aussi aux installations sportives qui se trouvent au sud de la drève et au golf du Haras.



PVR 79

WP 133a

Inscrire un PVR.

Située à l'ouest de la Ferme de Maison-Bois, cet autre PV offre également une longue vue qui complète celle de la LVR 66 en s'ouvrant sur le paysage situé à l'ouest. On découvre une partie assez vaste du plateau agricole et, sur le versant opposé de la Vesdre, les différents villages qui se succèdent. La ligne d'horizon est marquée par l'imposant terrib de Retinne.

**PV 80**

WP 398

En bordure de la rue du Champ des oiseaux, à la Haute Folie, subsiste une prairie ornée de très beaux arbres. Le PIP ne commence qu'à 50 mètres de la voirie, il faudrait l'étendre jusqu'à la route pour conserver l'ouverture de vue et préserver les arbres qui la bordent.

**PV 81**

WP 57

PV d'intérêt communal.

Situé le long d'une promenade balisée, à proximité de l'autoroute, ce PV offre une ouverture paysagère assez limitée mais très longue puisqu'on voit les arbres qui bordent la N3 qui limite le bassin hydrographique de la Vesdre. Il est cependant menacé de même que le sentier car ils se trouvent au sein d'une zone d'habitat.



PIP du versant sud de la Vesdre en aval de Nasproue (se prolonge sur la carte 43/5)

Inscrire un PIP sur les prairies du bas de versant depuis le cimetière de Stembert jusqu'à Nasproue.

Comme l'illustrent très bien le **PVR 3** et les **PV 52** et **72** (carte 43/5), ces prairies et la lisière qui limite la plaine alluviale, sont des éléments essentiels qui participent à la qualité paysagère de cette partie de la vallée de la Vesdre qui est la plus belle de Verviers. La zone urbanisée située dans la plaine alluviale le long du cours d'eau, est masquée par la lisière du talus boisé. Il n'y a qu'à hauteur de Renoupré qu'on peut la voir, mais elle n'est pas perturbante. Elle apporte au contraire de la diversité au paysage. On aperçoit également quelques bâtiments de la Cité de l'Espoir qui ne fait pas partie du PIP d'Andrimont.

PVR 3
WP 419

Inscrire un PVR. Très jolie vue vers Renoupré et les versants de la vallée de la Vesdre. Les prairies du versant sud, bordées par la lisière ondulante du talus boisé qui limite la plaine alluviale, appartiennent à Verviers. Elles sont inscrites en partie en ZACC et en partie en zone d'habitat. À l'opposé, Renoupré et le versant appartiennent à Dison.

Étant donné qu'il s'agit certainement de la plus belle zone paysagère de la vallée de la Vesdre que se partagent Verviers et Dison jusqu'à Nasproue, un PIP est inscrit sur le versant sud.

Le PCDN a repris comme remarquable le PV situé un peu plus haut près de l'habitation (**PV 82**). Étant donné que la vue est limitée par une haie, nous avons préféré choisir le **PV 3** comme PVR.

On voit mieux Renoupré, la Cité de l'Espoir et une petite partie d'Andrimont dont le château d'eau.



PV 82 (WP 417)



Unité 4V2 : Vallée du ruisseau des Waides (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP des Waides.

Inscrire un nouveau PIP sur l'amont de la vallée du ruisseau des Waides.

Le paysage semi-bocager avec quelques fermes et bâtisses isolées qui subsistent au sein de cette partie de la vallée, constitue un vestige du paysage traditionnel important pour Petit-Rechain qui voit son paysage rural grignoté progressivement par le développement de l'habitat. Il peut encore s'apprécier de certaines zones non encore urbanisées mais l'habitat a déjà fermé beaucoup d'ouvertures de vue. Ce PIP est menacé car une partie importante de la vallée est inscrite en ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) au plan de secteur.

Le **PV 83** (WP 103) repris dans les différentes études paysagères est situé dans le périmètre de la ZACC.

PV 83
WP 103

PV d'intérêt communal.

Situé le long de la rue F. Poussard, ce PV offre une jolie vue sur le paysage rural, semi-bocager qui subsiste au sein de la vallée du ruisseau des Waides en amont du village de Petit-Rechain. Ce PV est menacé car il se situe en ZACC.



PV 84
WP 126

PV d'intérêt communal

Jolie vue dominante vers Verviers centre, Mont, Andrimont. La vue se referme sur le plateau des Hautes-Fagnes. Ce PV se situe sur le point haut de la vallée du ruisseau des Waides et du PIP



PV 85
WP 106

PV d'intérêt communal.

La vue est ouverte et très longue, mais le paysage n'est pas particulièrement harmonieux. Le plan de secteur a inscrit ces prairies et champs en ZACC à caractère industriel et en zone d'habitat à caractère rural. Au-delà des 50m, les prairies et champs étaient inclus dans une zone d'intérêt paysager délimitée dans l'étude du SSC. Cette zone n'a pas été retenue dans le cadre de l'inventaire. Elle a plutôt un intérêt communal et sert dans ce cas ci à protéger l'ouverture de vue.



Unité 4V3 : Vallée du ruisseau de Dison (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PV 5
WP 105

PV d'intérêt communal situé en limite communale.

Jolie vue dominante vers Mont et Andrimont qui s'étirent sur les lignes de crête opposées. On repère facilement le château d'eau d'Andrimont.

Le paysage à l'Est du chemin appartient à la commune de Dison. Il est inscrit en zone agricole et en zone de haies remarquables, ce qui garantit, d'une certaine manière, les vues vers ce paysage. À l'ouest du chemin, on se trouve en zone d'aménagement différé à caractère industriel et en zone d'habitat à caractère rural.



PV 6
WP 104

PV d'intérêt communal. Cette jolie vue permet de découvrir le versant opposé de la vallée du ruisseau de Dison. On repère ainsi l'église de Mont sur la première ligne de crête, et sur la suivante, le château et l'église d'Andrimont.

Il est à noter que la zone agricole bocagère située en contrebas de Mont fait partie d'une vaste ZACC. Elle pourrait donc avec le temps, être entièrement urbanisée.



Unité 4W : Vallées des ruisseaux de Mangombroux et affluents(BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP des vallées du ruisseau de Mangombroux et ses affluents (se prolonge sur la carte 43/5)

Inscrire un nouveau PIP conformément à la carte paysagère du SSC.

Le PIP englobe la vaste zone rurale qui subsiste sur la vallée du ruisseau de Mangombroux et de ses affluents, les ruisseaux de Rouhé et de la Boverie.

Au nord, le PIP englobe la vallée plus étroite du ruisseau de Mangombroux.

Les nombreuses haies qui bordent encore les sentiers limitent la vue en de nombreux endroits, mais cette vallée constitue un paysage très important pour les habitants situés en périphérie. Elle est traversée ou longée par des chemins et sentiers qui permettent d'en découvrir les différentes facettes (**PV 87-88**). Il faut signaler que le fond de la vallée est inscrit en ZACC au plan de secteur de même qu'une partie de la vallée de son affluent le ruisseau de Rouhé (**PV 89-90**). L'urbanisation de cette ZACC risque d'avoir un effet désastreux tant du point de vue paysager que du point de vue écologique. Au sud, le PIP s'élargit sur l'amont de la vallée essentiellement occupée par le ruisseau de la Boverie et ses petits affluents. Le paysage est plus ouvert et offre des vues beaucoup plus longues qui portent jusqu'à la ligne de crête opposée qui referme le bassin hydrographique de la Vesdre (**PV 91-92**). Cette partie du paysage s'apprécie particulièrement bien du **PVR 79** situé au croisement des N 640 et 679 A (carte 43/5).

PV 86
WP 147

PV d'intérêt communal. Vue dominante à partir de la partie haute du chemin du Ruisseau.

On voit la limite de la zone urbanisée de Mangombroux. Le fond de la vallée qu'on domine est inscrit en ZACC au plan de secteur. Il pourrait donc un jour être urbanisé à moins que la commune ne décide de l'affecter en une zone non urbanisable (zone agricole, zone d'espaces verts) ce qui serait souhaitable si on veut conserver le paysage de la vallée.



PV 87
WP 578

La vue du Ruisseau de Mangombroux depuis le fond de la vallée. L'avant-plan est en zone d'habitat.



PV 88
WP 145

PV d'intérêt communal. Vue sur le fond de la vallée de Rouhé. Le chemin enjambe le ruisseau pour remonter sur le versant et atteindre la ligne de crête limitant la vallée du ruisseau de Mangombroux. Ce PV se trouve dans la ZACC qui se prolonge jusqu'au ruisseau et remonte en partie sur le versant opposé. Ici aussi l'urbanisation de cette ZACC risque d'avoir un effet désastreux tant du point de vue paysager que du point de vue écologique.



PV 90
WP 146

Vue sur le fond de la vallée du ruisseau de Rouhé qui se prolonge par celle du ruisseau de Mangombroux. Ce PV est situé au sein de la zone d'habitat. Il est donc menacé.



PV 91 (WP 137)



PV 92 (WP 138)- Vue dominante sur le paysage proposé comme PIP, depuis l'amont des vallées des ruisseaux de la Boverie et Mangombroux



